

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**1<sup>ère</sup> REUNION DE 2007**

**Séance du 1<sup>er</sup> mars 2007**

CG 07/1<sup>ère</sup>/I-06

**PERSONNEL DEPARTEMENTAL  
INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ET PROFESSIONNEL**

---

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation les deux propositions suivantes.

**I - AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE  
D'EDUCATEUR SPORTIF.**

L'éducateur sportif actuellement en poste au sein de l'Institut Médico-Educatif et Professionnel exerce ses fonctions à 50%.

Pour la bonne marche de l'établissement, je vous propose d'augmenter, à compter du 1er janvier 2007, son temps de travail à 75%.

**II – TRANSFORMATION D'EMPLOI.**

Suite à l'avis de la Commission Paritaire Départementale de l'I.M.E.P du 1er février 2007 et afin de permettre à l'agent concerné d'être nommé, je vous propose la transformation d'un poste d'ouvrier professionnel qualifié (catégorie C) en poste de maître ouvrier (catégorie C), avec effet au 1er janvier 2007.

Compte tenu de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir délibérer.

◆

◆      ◆

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

- Décide l'augmentation du temps de travail de l'éducateur sportif, de 50 % à 75 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 ;
- Décide la transformation d'un emploi d'ouvrier professionnel qualifié en un emploi de maître ouvrier, tel que régi par le décret n° 2006-224 du 24 février 2006, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,